

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06810 Numéro SIREN : 819 158 932 Nom ou dénomination : A.J.P JOAILLON
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 31228

ACTIF	du 01/03/2016 au 31/03/2017 (13 mois)				du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
 Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
 Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
 Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	9 800		9 800	33,61		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	705		705	2,42		
. Autres	6 800		6 800	23,32		
Capital souscrit et appelé, non versé						
 Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	11 856		11 856	40,66		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	29 161		29 161	100,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	29 161		29 161	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/03/2016 au 31/03/2017

Présenté en Euros

Edité le 30/03/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2017 (13 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	17,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	6 888	23,62
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	11 888	40,77
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	32	0,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 989	27,40
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 182	24,63
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 070	7,10
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	17 273	59,23
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	29 161	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/03/2016 au 31/03/2017

Présenté en Euros

Edité le 30/03/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/03/2016 au 31/03/2017	du Néant	Variation	%
--------------------	--------------------------------	-------------	-----------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	13 470		13 470	24,79			13 470	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services	40 877		40 877	75,21			40 877	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	54 347		54 347	100,00			54 347	N/S

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)	54 347	100,00			54 347			N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 029	1,89			1 029			N/S
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements	10 850	19,96			10 850			N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	35 046	64,49			35 046			N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	180	0,33			180			N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)	47 105	86,67			47 105			N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 242	13,33			7 242			N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 242	13,33			7 242			N/S

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/03/2016 au 31/03/2017

Présenté en Euros

Edité le 30/03/2022

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	du 01/03/2016 au 31/03/2017		du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	354	0,65		354	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	354	0,65		354	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-354	-0,64		-354	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)	54 347	100,00		54 347	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 459	87,33		47 459	N/S
RÉSULTAT NET	6 888	12,67		6 888	N/S
	<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier					

AJP JOAILLON

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 18 RUE CADET

75009 PARIS

R.C.S : 819 158 932

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2017**

Le 30/09/2017,
à 10 heure,

Monsieur ANTHONY OHAYON, associé unique de la société **AJP JOAILLON**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur ANTHONY OHAYON, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2017, et quitus à la Présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 6 888,19 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 6 888,19 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **6 888,19 Euros**, de la façon suivante :

- A titre de distribution en compte courant d'associés pour un montant de 6 888.19 Euros

Rappel des dividendes distribués

Décision n° 3

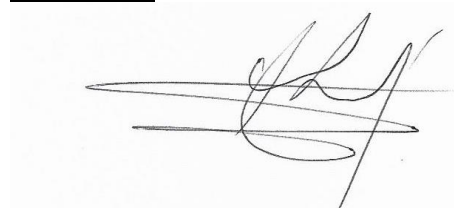
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'Le Président' heading.